



WMO OMM

World Meteorological Organization
 Organisation météorologique mondiale
 Organización Meteorológica Mundial
 Всемирная метеорологическая организация
 المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
 世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
 CH 1211 Genève 2 – Suisse
 Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
 Fax: +41 (0) 22 730 81 81
 wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: CLW/HWR/CHy-15

GENÈVE, le 26 septembre 2016

Annexes: 2

- Objet: Quinzième session de la Commission d'hydrologie (Chy):
- 1) Discussions avant la session
 - 2) Désignation de candidats aptes à travailler pour la Commission en tant qu'experts ou membres du Groupe de travail consultatif
 - 3) Informations relatives aux possibilités d'hébergement
- Suite à donner: 1) Encourager la participation aux discussions pré-session
 2) Renvoyer au Secrétariat de l'OMM avant le **30 novembre 2016** les formulaires de candidature dûment remplis

Madame, Monsieur,

La présente a pour objet de vous annoncer que la Commission d'hydrologie (CHY) tiendra sa quinzième session à Rome (Italie), au Barceló Aran Mantegna Hotel, du 7 au 13 décembre 2016, et de solliciter votre concours pour en faire une session fructueuse et productive.

Afin de faciliter et de multiplier les échanges de vues relatifs aux diverses questions qu'elle examinera, la Commission a établi une fois de plus un forum de discussion pré-session. Veuillez noter que ce mécanisme est censé permettre aux participants de mieux comprendre les futurs points que la Commission devra traiter. Il fournit donc l'occasion de débattre de questions clés dans un esprit d'anticipation afin de jeter les bases d'une discussion plus approfondie durant la session.

Désireuse de faire participer le plus grand nombre d'experts possible à ses travaux, la Commission voudrait encourager les candidatures aux fonctions de membres de son Groupe de travail consultatif et de son Groupe d'experts à composition non limitée (OPACHE).

Les participants sont par ailleurs informés, pour ce qui est de l'hébergement, qu'ils pourront bénéficier de tarifs hôteliers bien inférieurs aux tarifs habituels à Rome (voir ci-après).

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6929)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents)
 Président et vice-président de la CHY) (pour information)
 Membres de la CHY)
 Membres des OPACHE)

Discussion pré-session

Pour préparer ses précédentes sessions, en 2008 et 2012, la Commission avait établi un forum ad hoc sur Internet pour encourager le débat sur les questions prioritaires qui allaient être abordées durant la session, recueillir les points de vue d'un large éventail d'experts et de professionnels et donner aux pays qui n'auraient pas pu prendre part à la session l'occasion d'exprimer leur opinion et leurs préoccupations.

Cette formule ayant donné des résultats positifs, il a été décidé de renouveler l'expérience et d'instaurer un forum de discussion pré-session sur le Web en prévision de la quinzième session de la CHy. Aussi vous saurais-je gré d'encourager les membres de la CHy et d'autres experts de votre pays à prendre part à ce débat préliminaire en consultant le forum de la CHy (http://www.whycos.org/wordpress/?page_id=758) et en donnant leur point de vue sur l'une ou l'autre des questions à débattre. Ces points de vue viendront alimenter les délibérations pendant la session et la Commission en tiendra compte au moment de prendre des décisions.

Désignation d'experts ou de membres potentiels du Groupe de travail consultatif

Pour s'acquitter efficacement de ses tâches durant l'intersession, la Commission adoptera probablement la procédure ci-après, comme l'a proposé le Groupe de travail consultatif:

1. La CHy déterminera les principaux domaines d'action qui serviront de cadre aux travaux de la Commission pendant la prochaine intersession;
2. La CHy constituera un groupe de travail consultatif, composé d'experts désignés par les Membres, chargé de coordonner, d'orienter et de suivre la mise en œuvre des diverses activités de la Commission pendant la prochaine intersession;
3. Dans un souci de rationalisation, la CHy continuera de travailler avec les experts désignés pour faire partie des OPACHE qui ont été établis lors de sa dernière session, mais elle fusionnera les groupes d'experts existants en un seul OPACHE. Il va de soi que de nouveaux experts pourront faire partie de ce groupe;
4. Le Groupe de travail consultatif attribuera des tâches spécifiques aux différents experts du Groupe d'experts susmentionné pour la réalisation des travaux de la Commission.

Étant entendu que c'est à la Commission qu'il incombe en dernier ressort d'arrêter son programme de travail, le Groupe de travail consultatif a proposé que les trois domaines d'étude ci-après soient envisagés pour la prochaine intersession:

1. Coordination et appui à la mise en œuvre;
2. Mesures, surveillance et systèmes d'information;
3. Applications, produits et services hydrologiques.

Il est primordial que les Membres soient représentés à la session pour que les décisions de la Commission puissent tenir véritablement compte des besoins de la communauté hydrologique.

Je vous demanderai de bien vouloir désigner des personnes qui pourraient faire partie du Groupe de travail consultatif pendant la prochaine intersession. À cet égard, je vous rappelle que le Dix-septième Congrès météorologique mondial (2015) a adopté la Stratégie de

l'OMM pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui stipule que les commissions techniques doivent s'atteler à «faire en sorte qu'au minimum 30 % des membres de leurs structures de travail soient des femmes et que ce pourcentage augmente progressivement à chaque période financière. L'objectif à long terme est d'atteindre la parité homme-femme parmi les membres».

Pour plus de commodités, vous trouverez dans l'annexe 1 la structure proposée de la Commission. Une description plus détaillée du programme de travail ainsi que de la structure de la Commission figure dans le rapport de la troisième session du Groupe de travail consultatif, disponible à l'adresse ci-dessous:

<http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/chy/chy14/chy14-awg3.php>.

Les experts désignés pour faire partie des OPACHE lors des précédentes sessions de la CHy resteront dans le nouvel OPACHE, sauf indication contraire. La liste des experts par pays peut être consultée via la base de données de l'OMM sur les profils de pays (<https://www.wmo.int/cpdb/>). Les Membres sont invités à désigner de nouveaux experts aptes à siéger dans ce groupe. À cette fin, nous vous saurions gré de nous soumettre, en concertation avec votre conseiller en hydrologie et/ou votre Service hydrologique national, des candidatures d'experts en utilisant le formulaire reproduit dans l'annexe 2. Bien entendu, les experts désignés peuvent venir de tout autre service ou organisme de votre pays. Pour que les informations relatives aux qualifications des candidats puissent être présentées de manière uniforme, nous vous prions non seulement d'envoyer le formulaire de candidature, mais aussi de demander à chaque candidat que vous souhaitez présenter de remplir le formulaire de renseignements professionnels (disponible en anglais seulement) qui peut être téléchargé à l'adresse suivante:

<http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/chy/OPACHEapplication.php>.

Le formulaire de candidature et le formulaire de renseignements professionnels doivent être soumis de préférence avant le **30 novembre 2016** pour que les participants à la quinzième session de la CHy puissent disposer de ces informations.

Si votre pays n'envisage pas, à l'heure actuelle, de se faire représenter à la quinzième session de la CHy, il est d'autant plus important que vous répondiez favorablement à cette invitation à désigner des candidats susceptibles de faire partie de l'OPACHE de la Commission ou de son Groupe de travail consultatif, car cela permettrait à des experts de votre pays d'être pris en considération lorsque la Commission procédera à des nominations durant la session. Je tiens à vous rappeler que c'est la Commission qui décide en dernière analyse de la constitution et de la composition du Groupe de travail consultatif.

Informations relatives aux possibilités d'hébergement

Pour ce qui est de l'hébergement, les participants à la session de la Commission sont invités à faire leurs réservations le plus rapidement possible. Comme à l'accoutumée, ils devront prendre leurs propres dispositions. Le comité local d'organisation a négocié des tarifs préférentiels avec le Barceló Aran Mantegna Hotel. Vous trouverez le formulaire de réservation à l'adresse <http://meetings.wmo.int/CHy-15>. Veuillez noter que la disponibilité des chambres dans cet hôtel, où se déroulera la session, est garantie uniquement pour les réservations effectuées avant le **5 novembre 2016**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général

STRUCTURE DE LA CHy PROPOSÉE POUR L'INTERSESSION (2017-2020)

Composition du Groupe de travail consultatif

Il est proposé que le Groupe de travail consultatif ait la composition suivante:

1. Président de la CHy;
2. Vice-président de la CHy;
3. Sept personnes (chiffre provisoire);

Avec l'appui d'un OPACHE.

Organisation des activités

Les travaux seront articulés autour de trois domaines d'activité, comme suit:

1. «Coordination et appui à la mise en œuvre»: président et vice-président de la Commission et un membre du groupe de travail consultatif qui assurera la fonction de coordonnateur de projet;
2. «Mesures, surveillance et systèmes d'information»: trois membres du Groupe de travail consultatif;
3. «Applications, produits et services hydrologiques»: trois membres du Groupe de travail consultatif.

La Commission d'hydrologie, à sa quinzième session, devrait limiter le volume de travail des trois groupes mentionnés ci-avant et leur attribuer à chacun un maximum de six domaines d'activité pour leur permettre de mener à bien les objectifs prioritaires définis.

De plus, deux autres séries d'activités pourraient être menées afin d'atteindre les résultats escomptés:

1. Des activités bénéficiant du soutien du Secrétariat et d'experts de l'OPACHE, sans implication directe des membres du Groupe de travail consultatif;
 2. Des activités qui, au vu des ressources limitées, pourraient être mises en œuvre uniquement si un ou plusieurs Membres se portent volontaires pour en diriger l'exécution.
-



**ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE
COMMISSION D'HYDROLOGIE**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**A. EXPERTS PROPOSÉS POUR FAIRE PARTIE
DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF**

Pays: _____

Nom	Prénom	Tél.	Courriel	Domaine d'étude proposé (voir l'annexe 1)

Veillez soumettre pour chaque candidat un formulaire de renseignements professionnels sous forme électronique, disponible à l'adresse

<http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/chy/OPACHEapplication.php>,

le **30 novembre 2016** au plus tard. Les candidatures qui ne s'accompagneraient pas de ce formulaire pourraient ne pas être prises en considération. (Voir l'annexe 1)

B. EXPERTS PROPOSÉS POUR FAIRE PARTIE DE L'OPACHE

Nom	Prénom	Sexe	Tél.	Courriel

Veillez soumettre pour chaque candidat un formulaire de renseignements professionnels sous forme électronique, disponible à l'adresse <http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/chy/OPACHEapplication.php>, le **30 novembre 2016** au plus tard. Les candidatures qui ne s'accompagneraient pas de ce formulaire pourraient ne pas être prises en considération. (Le cas échéant, il est possible d'ajouter des feuilles).

Je suis conscient du fait que la présentation d'un candidat suppose que l'organisme auquel il est rattaché s'engage à lui apporter toute l'aide voulue pour l'accomplissement de ses tâches, et que pendant les quatre ans que dure sa mission, un expert doit pouvoir y consacrer au moins un mois par an. Les candidatures doivent répondre aux conditions suivantes:

- a) Le candidat doit être un spécialiste du domaine pour lequel il est désigné et avoir une expérience récente sur le plan international;
- b) Le candidat doit avoir une bonne connaissance d'une langue de travail de l'OMM;
- c) Le candidat doit être disposé et apte à s'acquitter des tâches correspondant à ses fonctions;
- d) L'employeur du candidat doit faire en sorte que celui-ci dispose du temps nécessaire pour s'acquitter des tâches correspondant à ses fonctions.

Je suis aussi conscient du fait que la présentation dudit candidat suppose que je donne mon consentement préalable (exigé aux termes de la règle 36 alinéa a) du Règlement général de l'OMM) pour sa participation aux travaux de la Commission. Il s'agit en effet de faire en sorte que le programme de travail proposé lors de la quinzième session de la CHy puisse être rapidement mis en œuvre.

Date: _____

Signature du Représentant permanent: _____

Le présent formulaire, dûment rempli, doit être renvoyé à:

Monsieur le Secrétaire général
Organisation météorologique mondiale
7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
1211 GENÈVE 2
Suisse
Fax: (41 22) 730 80 43

Date limite pour le dépôt des candidatures: **30 novembre 2016**
